

COUR D'APPEL DE SAINT-DENIS

CHAMBRE SOCIALE

Audience du Mardi 02 Avril 2024 à 13H30

COMPOSITION DE LA COUR

Salle

Président : **JACQUEMIN Corinne**

Greffier : **LEBRUN Monique**

Audience ouverte à 13H30

INCIDENT

	N° RG	Parties	Décision
1	22/01820	<p>Convocation à 13h30</p> <p>Nature d'affaire : 80A Demande d'indemnités liées à la rupture du contrat de travail CDI ou CDD, son exécution ou inexécution</p> <p>Nature particulière : 0A Sans procédure particulière</p> <p>M. SEYMOUR Frédéric Marie Pierre Me Mickaéli NATIVEL - Avocat au barreau de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION (110) c)</p> <p>S.A.S. JOURNAL DE L'ILE DE LA REUNION Représentée par son Président en exercice : Monsieur Jacques TILLIER Me Judicaël MANGATAYE - Avocat au barreau de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION (7)</p>	
2	23/00395	<p>Convocation à 13h30</p> <p>Nature d'affaire : 80A Demande d'indemnités liées à la rupture du contrat de travail CDI ou CDD, son exécution ou inexécution</p> <p>Nature particulière : 0A Sans procédure particulière</p> <p>M. IUBINI Fabrice Loïc Mme RENARD Gliberte - Dél. synd. ouvrier c)</p> <p>S.A. SOCIETE PRODUCTION DES HUILES DE BOURBON SA SOCIETE PRODUCTION DES HUILES DE BOURBON, Société anonyme au capital de 431 200,00 €, inscrit au RCS de Saint-Pierre sous le numéro 328 875 984, dont le siège social est 26 zone industrielle n°2 97410 SAINT-PIERRE (France), prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège. Me Nathalie JAY - Avocat au barreau de SAINT-PIERRE-DE-LA-REUNION (155)</p>	

	N° RG	Parties	Décision
3	23/00700	<p>Convocation à 13h30</p> <p>Nature d'affaire : 80A Demande d'indemnités liées à la rupture du contrat de travail CDI ou CDD, son exécution ou inexécution</p> <p>Nature particulière : 0A Sans procédure particulière</p> <p>M. LOVELACE PASCAL Me Xavier BELLIARD - AARPI BELLIARD-RATRIMOARIVONY-CHHANN - Avocat au barreau de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION (27)</p> <p>c)</p> <p>Société SOCIETE COMMERCIALE ET SERVICE DE L'EST Me François AVRIL - Avocat au barreau de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION (9)</p>	
4	23/00901	<p>Convocation à 13h30</p> <p>Nature d'affaire : 80A Demande d'indemnités liées à la rupture du contrat de travail CDI ou CDD, son exécution ou inexécution</p> <p>Nature particulière : 0A Sans procédure particulière</p> <p>M. BOISSONNADE Eric Me Rehad PATEL - SELARL PATEL AVOCATS - Avocat au barreau de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION (209)</p> <p>c)</p> <p>S.A.S. JULES CAILLE AUTO Me Christine CHANE-KANE - SELAS FIDAL - Avocat au barreau de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION (31)</p>	
5	23/01453	<p>Convocation à 13h30</p> <p>Nature d'affaire : 80A Demande d'indemnités liées à la rupture du contrat de travail CDI ou CDD, son exécution ou inexécution</p> <p>Nature particulière : 0A Sans procédure particulière</p> <p>Mme LARUE Mélanie Me Agnès GAILLARD - SCP GAILLARD - SAUBERT - Avocat au barreau de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION (137)</p> <p>c)</p> <p>S.A.S. SAUR société par actions simplifiée au capital de 101.529.000,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 339 379 984, code APE 3600Z, dont le siège social est sis 11, chemin de Bretagne ? 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice domiciliés en cette qualité audit siège.</p> <p>Me Alain ANTOINE - Avocat au barreau de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION (38)</p>	

	N° RG	Parties	Décision
6	23/01586	<p>Convocation à 13h30</p> <p>Nature d'affaire : 80A Demande d'indemnités liées à la rupture du contrat de travail CDI ou CDD, son exécution ou inexécution</p> <p>Nature particulière : 0A Sans procédure particulière</p> <p>S.A.R.L. SOCIETE TRANSPORTS L'OISEAU BLEU immatriculée au RCS de Saint-Denis sous le numéro 401 903 877, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié</p> <p>ès-qualité audit siège</p> <p>Me Rohan RAJABALY - Avocat au barreau de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION (210)</p> <p>c)</p> <p>M. MOHAMED Ahmed Ali</p> <p>Me Vanessa RODRIGUEZ - SELARL LAWCEAN - Avocat au barreau de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION (146)</p>	

Audience levée à H

LE GREFFIER,

LE PRESIDENT,